

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 100 (1997)

Artikel: Deux pages de petite histoire jurassienne
Autor: Mœckli, Georges
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-550021>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Deux pages de Petite Histoire Jurassienne

par Georges Mœckli

PRÉAMBULE

A diverses reprises, des personnes de bords différents m'ont approché : « Vous avez été mêlé à toutes sortes de péripéties pendant les deux guerres, puis dans les conseils législatifs du canton, de la Confédération et au Gouvernement bernois. Vous devriez écrire vos mémoires. Ils contiendraient certainement des propos intéressants ».

Effectivement, la période de 1914-1918 et celle passée aux affaires ensuite, c'est-à-dire toute la première partie du XX^e siècle, ont été riches en événements et en mutations de toutes natures, tellement riches qu'il ne peut entrer en considération de les relater tous. La grande histoire des hommes et de la science est connue. La petite, non moins attrayante, qui se déroule à son ombre, et qui montre les acteurs de plus près, demanderait des volumes. Certains s'y sont essayés ! Pour mon compte, j'y ai renoncé, désirant jouir une fois d'un temps qui serait le mien, dont je jouirais à ma fantaisie : lecture, jardinage, voyages, promenades pédestres, contemplation de la nature, observation des cogitations humaines ! Et pratique de l'« Art d'être Grand-Père » !

Néanmoins, il est deux épisodes de la politique bernoise :

- 1947 : l'attribution du Département des Travaux publics et des Chemins de fer ;
- 1953 : l'interpellation Grütter sur l'affaire jurassienne et mon refus de répondre une deuxième fois au nom du Gouvernement ;

sur lesquels je me suis arrêté. Ils ont sensibilisé l'opinion en son temps ; ils présentent un certain intérêt pour la connaissance des relations entre Berne et le Jura. On les connaît « par le dehors » ; j'entreprends de les montrer « par le dedans », pensant de la sorte contribuer à l'éclairage de la scène sur laquelle ils se sont déroulés.

Je me suis abstenu de commentaires sur les personnes, ne montrant que leurs attitudes, reconstituant de mémoire les faits, tels qu'ils se sont passés et tels que je les revois distinctement après 20 ans. Le temps ayant fait son œuvre, j'espère que quiconque ne prendra ombrage de citations, qui ont valeur de constatations et non de critiques ou de louanges à l'égard de n'importe quels groupements ou personnalités. Le lec-

teur voudra bien croire que la relation des faits est l'expression de la stricte vérité, car *on ne triche pas avec la postérité* !

Pour les dates et les délibérations du Grand Conseil, on voudra bien se reporter au *Journal du Grand Conseil* des années 1947 et 1953.⁹ On comprendra qu'il faille rompre le silence sur les délibérations du Gouvernement, celles-ci ayant presque été, à l'époque, le secret de Polichinelle !

L'ATTRIBUTION DU DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS ET DES CHEMINS DE FER (SEPTEMBRE 1947)

Par suite du décès subit du directeur du BLS¹⁰, Guggisberg (PAB)¹¹, ancien directeur cantonal des finances, en 1946, le camarade Grimm avait été appelé à le remplacer, inaugurant ainsi la longue série des directeurs socialistes du BLS : Bratschi, Brawand, Anliker. Son successeur au Gouvernement et à la tête du Département des Travaux publics et des Chemins de fer fut le camarade Ernst Reinhard, conseiller communal de Berne ; de suite après son entrée au Gouvernement, il me fit part de ses projets de réorganisation des FMB, dont il estimait la direction dotée de trop de pouvoirs ; sa mort inopinée, en été 1947, mit un terme prématuré à son activité.

De suite après son décès, mon collègue Henri Mouttet (rad.) souligna l'intérêt que le Jura aurait à repourvoir ce poste et m'encouragea à faire usage du droit d'ancienneté pour m'y présenter ; il fit valoir que ce département n'avait plus eu de Jurassien à sa tête depuis plus de 60 ans¹², que mon activité à l'ADIJ et au Gouvernement pendant 9 ans m'y avait parfaitement préparé, que cette nomination serait certainement bien accueillie dans le Jura et comprise dans l'ancien canton. Sachant que j'assumerai là une nouvelle tâche très lourde, mais comprenant ces arguments, je m'engageai à réfléchir à la chose. Quelques jours plus tard, lors d'une visite du Gouvernement à une usine à Konolfingen, je m'en ouvris à mon collègue Giovanoli (soc.) ; l'idée lui parut à lui aussi indiquée et il m'assura de son appui au Gouvernement et au Parti socialiste pour le cas où je ferais acte de candidature.

Cela se passait donc avant la fixation de la date de l'élection du successeur du camarade Reinhard et avant la désignation du candidat du Parti socialiste – le siège n'étant pas contesté –, mais on avait déjà entendu parler d'une candidature Brawand, de Grindelwald, pour représenter la campagne, Giovanoli représentant la ville et moi-même le Jura.

Le Gouvernement était à cette époque constitué comme suit :

Président : M. Feldmann, futur conseiller fédéral (PAB) ;

Vice-président : M. Siegenthaler (PAB)

Membres : MM. Gafner et Stähli (PAB) ;

MM. Mouttet et Seematter (rad.)

MM. Giovanoli et Mœckli (soc.)

1 siège vacant

Qu'était-ce que ce département vacant ?

Il comprenait deux directions : celle des Travaux publics et celle des Chemins de fer. Les principaux services des Travaux publics étaient ceux des bâtiments, des routes et de l'économie hydraulique ; la Direction des Chemins de fer s'occupait des chemins de fer « privés » du canton (BLS, BN, GB, SEZ, MOB, MS, BT, CJ, etc.)¹³, de la navigation et de l'aviation. Département clé : par lui, on avait directement accès à la vie économique des diverses régions du canton, accès aussi à tous les postes de commande où les intérêts de l'Etat étaient engagés (BLS, FMB¹⁴, Swissair, etc.) ; de nombreuses nominations et adjudications, des propositions de représentations et de nominations étaient de ses compétences.

La guerre venait de se terminer, avec tous les problèmes, anciens, laissés forcément en suspens, et nouveaux, qui tous réclamaient une solution. On comprend donc l'intérêt qui s'attachait à la repourvue de cette importante fonction.

* * *

Me rendant très bien compte du surcroît de charges et de responsabilités que ce mandat entraînerait, je me résolus cependant à annoncer au Gouvernement que je désirais, en vertu du droit d'ancienneté, quitter la Direction des Œuvres sociales et passer au Département des Travaux publics et des Chemins de fer, devenu vacant par suite du décès du camarade Reinhard. Cela fut fait lors de la fixation de la date de l'élection de son successeur, et le Gouvernement en prit tacitement acte. Le candidat à la succession du camarade Reinhard au Conseil d'Etat fut désigné par un Congrès extraordinaire du Parti socialiste en la personne du camarade Brawand, instituteur et guide de montagne à Grindelwald¹⁵.

L'élection eut lieu en août 1947. Comme des bruits commençaient à circuler concernant une opposition éventuelle à ma candidature, le conseiller d'Etat Stähli (PAB) me demanda en séance du Gouvernement si mon intention était bien de passer aux Travaux publics ; je répondis affirmativement. Le Gouvernement décida alors à l'unanimité de proposer au Grand Conseil de me confier le département devenu vacant et d'attribuer celui que je quitterais au nouveau membre du Gouvernement, M.

Brawand. Il fit passer cette information à la radio, et alors commença la campagne qui devait aboutir aux décisions du Grand Conseil.

Il se passa une chose, paraît-il, unique dans les annales bernoises. Jusqu'alors les nouveaux venus au Gouvernement avaient accepté sans autre les répartitions de départements proposées par le Gouvernement et entérinées ensuite par le Grand Conseil. Mais, au début de septembre, alors qu'il n'était pas encore assermenté, venant d'être élu, le camarade Brawand revendiqua par lettre au Gouvernement le poste de chef du Département des Travaux publics et des Chemins de fer ; avant d'être en fonction comme conseiller d'Etat, il entra donc en opposition avec ses camarades de Parti au Gouvernement et avec le Gouvernement. Cette lettre, évidemment, n'était pas partie sans que son auteur ait eu l'assurance de sérieux appuis au Grand Conseil. Effectivement, lors de l'entrée en session du Grand Conseil, le deuxième lundi de septembre, il n'était question que de l'attribution de ce Département et du sort qui serait fait à la proposition du Gouvernement.

Entre-temps, celui-ci avait arrêté, sur proposition de son président, le texte du motif de l'Arrêté proposé ; ce texte me parut dépourvu de chaleur, mais personne n'y fit d'objection.

L'affaire allait donc maintenant au Grand Conseil et préalablement aux différents groupes politiques pour en délibérer. Mais, alors qu'une affaire de ce genre ne suscite d'habitude pas de discussion ou d'opposition, il en alla différemment cette fois.

Je ne parlerai ici que de ce qui s'est passé au groupe socialiste, son attitude devant logiquement déterminer celle des autres groupes, puisque la contestation concernait deux de ses représentants. Les socialistes qui liront ces lignes ne m'en voudront pas de dévoiler ces tractations ; ils en tireront au contraire les leçons nécessaires. Les divergences au sein d'un parti ne sont l'apanage d'aucune formation politique ; mais, au cas présent, lors des votations, elles apparurent clairement au grand jour, témoins de mentalités contraires et d'intérêts particuliers prenant le pas sur l'intérêt général.

Le président du groupe, fort de 60 membres environ, était le camarade Bratschi, conseiller national et secrétaire général SEV ¹⁶ ; il n'assista pas à la session, retenu par une conférence syndicale à l'étranger. Plus tard, lors d'une visite à la clinique militaire de Novaggio (Tessin), à laquelle nous prenions part l'un et l'autre comme membre de la délégation des finances du Conseil national et du Conseil des Etats, il me déclara : « Si j'avais pu prévoir ce qui allait se passer, je me serais dégagé, et j'aurais conduit les délibérations du groupe ; mais j'étais sûr de l'affaire ». Il entendait par là que le groupe, sous sa direction, n'aurait pas eu l'attitude qui fut la sienne.

Le vice-président, le camarade Geissbühler (Liebefeld), était également vice-président du Grand Conseil ; c'est donc lui qui dirigea tous

ces débats. En séance de groupe, de suite, les contraires s'affrontèrent. La proposition du Gouvernement fut défendue par le groupe jurassien, le camarade Giovanoli et l'un ou l'autre député de langue allemande ; la candidature Brawand fut présentée par les camarades de l'Oberland et soutenue par d'autres camarades de langue allemande. Ni le camarade Brawand, qui venait d'être assermenté, et prenait donc part à la séance, ni moi-même, ne prîmes part à la discussion. Au vote, la proposition du Gouvernement recueillit une majorité ; mais elle ne fut pas déclarée « verbindlich », c'est-à-dire liant le groupe ; chaque député était donc libre d'agir à sa guise ! Par oubli, déclara plus tard le président ! Cette décision, évidemment, parvint à la connaissance des autres groupes et spécialement du groupe paysan, où la candidature Brawand trouvait beaucoup d'appuis.

Lors de la séance plénière du Grand Conseil [le 9 septembre] qui traita de cette affaire, le président du Gouvernement, M. Feldmann (PAB), lut la proposition du Gouvernement sans y ajouter un mot. Et c'est alors que le député Tschumy ¹⁷, d'Interlaken (PAB), qui devint plus tard conseiller d'Etat – je passe sur les autres interventions – fit la contre-proposition du camarade Brawand. N'ayant pas assisté à la séance, je n'ai pas entendu ses déclarations. Et il n'est pas possible de faire fond sur le *Journal du Grand Conseil* ; on sait que les sténogrammes des discours sont remis avant impression aux orateurs, qui y apportent les corrections, voire parfois les rectifications indiquées ! M. Tschumy aurait fait état de ma langue française, de la peine que j'aurais à traiter les affaires avec l'ancien canton. ¹⁸ Or, il est avéré que je possédais suffisamment l'allemand, même le « Bernerdütsch » ; c'est ce qui ressort également des comptes rendus de presse ; en plus, pour l'un deux, j'aurais été trop « weich », pas assez « dur », pour mener ce Département. Sous ce dernier rapport, je pourrais dire bien des choses au sujet de la « dureté » qui y régnait, et à laquelle le camarade Reinhard avait commencé à mettre un terme ! ¹⁹

Toujours est-il qu'en votation le groupe socialiste offrit ce spectacle : une partie vota pour le Gouvernement, une partie avait quitté l'hémicycle, et une troisième partie vota la proposition Tschumy. Le Gouvernement fut battu par 90 voix environ contre 60 – pour les chiffres exacts, voir le *Journal du Grand Conseil* ²⁰. Les « têtes dures » de l'Oberland avaient eu gain de cause !

Ce vote provoqua la surprise générale et le contentement chez d'aucuns. Le Jura unanime le considéra comme un affront immérité et inacceptable. La presse réagit violemment contre la discrimination intervenue et les motifs invoqués pour la justifier. Les grandes associations – Pro Jura, qui eut justement son assemblée annuelle à Laufon, ADIJ, Emulation – protestèrent et demandèrent que le Grand Conseil revienne sur sa décision. ²¹

Le lundi de la semaine suivante, le président du Grand Conseil donna connaissance des demandes de reprise en considération de cet objet et proposa, ce qui fut accepté, vu l'émotion suscitée, de porter cette affaire à l'ordre du jour de la séance du mercredi matin. Le Gouvernement décida de maintenir sa proposition. La fraction socialiste en délibéra à nouveau et décida à la majorité de soutenir cette proposition, mais sans en faire une obligation de vote ; cependant, il n'était pas loisible de voter « contre ».

Le camarade Grädel (Moutier) entre autres, futur secrétaire central FOMH et secrétaire de l'Internationale des ouvriers métallurgistes ²², qui avait senti le pouls de l'opinion dans le Jura, rendit spécialement attentif aux conséquences imprévisibles du rejet de la proposition du Gouvernement ; il sollicita plusieurs camarades de langue allemande d'intervenir dans le débat dans ce sens ; il n'en trouva qu'un : le camarade Dübi, futur successeur du camarade Bratschi comme « général » des cheminots ; les autres refusèrent ou se récusèrent ; il supplia le camarade Brawand de retirer sa candidature et en obtint cette réponse : « Je ne puis dire qu'une chose : je me soumettrai à la décision du Grand Conseil ! » ; c'était donc un refus.

Les autres groupes avaient également discuté ; ils considéraient l'affaire comme étant à régler par le groupe socialiste ; le groupe socialiste étant divisé, chacun, à leurs yeux, pouvait reprendre sa liberté d'action. Les Jurassiens de tous les groupes étaient acquis, eux, à la reprise en considération et à la proposition du Gouvernement.

Mal placé, au groupe socialiste et au Gouvernement, pour expliquer la révolte qui couvait dans le Jura, ce qu'on aurait considéré comme un plaidoyer pro domo, j'étais contraint de me taire et d'assister en spectateur à la partie qui se jouait. Mes collègues Giovanoli (soc.) et D^r Mouttet (radical), au Gouvernement, brossèrent un tableau de la situation, comme le camarade Giovanoli l'avait déjà fait au sein du groupe socialiste. Le président du Grand Conseil étant socialiste, je me permis une démarche auprès de lui ; le mercredi matin, avant la séance, par téléphone, nous convînmes, qu'en sa qualité de président du Grand Conseil, il rendrait celui-ci attentif à l'importance du vote qui interviendrait et l'engagerait à accepter la proposition du Gouvernement, après avoir décidé de revenir sur sa décision... Il n'en fit rien, se contentant de diriger les débats...

Ce mercredi matin, donc, 17 septembre, le président du Grand Conseil remit l'affaire de l'attribution du Département des Travaux publics et des Chemins de fer en discussion, vu les protestations venues de toutes parts du Jura, et dont il donna connaissance. M. Feldmann, président du Gouvernement, ne fit que confirmer, en quelques phrases, le point de vue de cette autorité. M. Tschumy (PAB), auteur de la proposition Brawand, s'opposa à la reprise en considération, celle-ci devant être

considérée comme une capitulation devant les protestations du Jura, à laquelle le Grand Conseil ne pouvait pas consentir. La discussion fut brève.²³ Mise aux voix, la reprise en considération fut rejetée par 68 voix contre 66.²⁴

Un tiers des membres du Conseil s'était abstenu ; la moitié des membres du groupe socialiste avait quitté la salle avant le vote ; la minorité comprenait une trentaine peut-être de voix socialistes, les voix jurassiennes, plus quelques épars. Une minorité, bien orchestrée, formée principalement des députés paysans, l'avait emporté.

On a souvent dit, plus tard, dans le Jura, que les partis socialiste et paysan jurassiens étaient « pro-bernois » ; or, les députés de ces partis étaient tous présents et votèrent la reprise en considération ; par contre, il manquait quatre députés catholiques-conservateurs et un député radical : deux (MM. Rebetez, de Reconvilier, et Maître, du Noirmont) étaient à une inspection d'armes, M. Brody (Chevenez) était à l'exposition de bétail d'Ostermundigen, M. Queloz (Saint-Brais) n'avait pas encore été remplacé²⁵ et M. Piquerez (Porrentruy) était à une audience de la Cour d'appel, à Berne. Le vote de ces députés auraient suffi pour renverser la balance !

A l'ouïe du résultat, la députation jurassienne complète quitta la salle en signe de protestation... et la séance continua...

Si les noms des députés jurassiens absents ont été cités, c'est qu'ils figurent comme excusés ou absents sur la liste des présences de ce jour-là.

Le jour même, je lançai un appel au calme dans la presse jurassienne ; il se terminait par ces mots : « Le Jura battu ? – Non, le Jura vainqueur, puisqu'il a retrouvé son âme ». ²⁶

La suite des événements est du domaine public...

* * *

A quoi faut-il attribuer ces prises de position du Grand Conseil ?

Il a déjà été dit que le Département en question était un département-clé ; il touchait directement à la vie économique, entre autres, par les constructions de routes, les constructions, restaurations, extensions des bâtiments de l'Etat ou subventionnés par l'Etat, l'utilisation des cours d'eau avec les concessions et l'exploitation des usines hydrauliques de tous genres, l'exploitation et le développement des chemins de fer « privés », les questions de tourisme, de navigation, de régime des cours d'eau, d'aviation. De puissants intérêts locaux, particuliers, régionaux – à part ceux de l'Etat – étaient en jeu, à un moment où toutes sortes de problèmes se posaient.

Questions d'intérêts donc ? Plus tard, au Conseil des Etats, il me fut donné à diverses reprises d'apprécier combien ces questions, régionales souvent, dominent les débats et les décisions, passant par-dessus la tête

des partis politiques, qui déclarent tous défendre l'intérêt général ! Un seul exemple : l'affaire des *P 16*, en 1957-58 sauf erreur, qui fut à l'origine de l'affaire des « Mirage ».

L'ancien canton a peut-être cru que ces (*sic*) intérêts seraient moins bien défendus par un Jurassien, qui attacherait plus de poids à ceux du Jura. C'est faux par définition : il n'aurait pas été question de sacrifier l'étude et la solution des affaires de l'ancien canton. Mais c'est juste sur un point particulier, et d'intérêt du reste cantonal : la ligne de Delle. Celle-ci aurait été mieux défendue lors de son démantèlement au profit de la ligne des Verrières et lors de l'électrification de lignes SNCF en 1954 avec des capitaux suisses (la ligne Delle-Belfort ne fut pas incluse dans le programme). Parallèlement, tout le problème de l'équipement de la ligne Bienne-Bâle avec le fameux goulet de Moutier-Granges, donc de la deuxième transversale nord-sud Bâle-Italie par le Jura et le BLS aurait dû être traité. Or, les tractations préalables avec la Confédération et les CFF se passaient au sein de la direction du BLS et du Département cantonal, où le Jura n'était pas représenté. A diverses reprises, les représentants du Jura au Gouvernement, soit MM. Mouttet, Moine et moi-même, intervinrent au collège gouvernemental pour exprimer leurs doléances et formuler leurs vœux, jusqu'à ce qu'une fois le chef du Département agacé fit savoir : « Je dois rappeler qu'il y a une instance gouvernementale qui s'occupe de ces affaires ». C'était évincer le Jura des discussions les plus importantes.

Une autre considération a aussi joué son rôle : 1947 fut une année d'élections fédérales, en octobre devait avoir lieu le renouvellement du Conseil national. Un grand nombre de députés étaient, soit déjà conseillers nationaux, soit candidats plus ou moins désignés ou *in spe*. Aucun ne voulait risquer d'amoindrir ses chances en intervenant dans le débat en faveur d'un Jurassien contre un concitoyen de l'ancien canton. De là, les dérobades du président du Grand Conseil et celles enregistrées par le camarade Grädel. A moins que ces députés n'aient déjà été acquis à la candidature Brawand, ce qui, après tout, serait fort possible !

Autre raison : l'ancien canton n'a jamais cru à une vraie vague de fond dans le Jura. Il s'est bien dit qu'une décision défavorable heurterait le sentiment jurassien. Il croyait connaître les Jurassiens : vifs, frondeurs, se fâchant vite, mais oubliant plus vite encore, dépendants de Berne, donc soumis, « légers », « pas sérieux », comme tous les Welches ! Ils renâcleraient sur le moment, puis reviendraient au bercail. Tous ceux qui, en ce temps-là, traitèrent de ces questions, ressentirent le même sentiment : à part quelques louables exceptions, en particulier au Gouvernement, ce fut une incompréhension totale, voire l'incapacité de juger objectivement de la situation de la part de l'ancien canton, et cela jusque dans les sphères universitaires, judiciaires et religieuses (voir les tentatives d'ouvertures avec l'ancien canton de Marcel Bindit, préfet de

Moutier, et Charles Junod, directeur de l'Ecole normale de Delémont). Chez les autres, alors ? La grande assemblée de protestation de Delémont, où pour la première fois retentit l'appel : « Los von Bern ! », les violentes attaques de la presse jurassienne, cela passa sur l'ancien canton comme la pluie sur le plumage d'un canard. En 1948, M. Feldmann déclarait que le mouvement séparatiste était voué à l'échec et qu'il irait se perdre dans les sables. Les révisions constitutionnelles de 1950, acquises après de dures batailles au Grand Conseil, furent considérées comme un maximum de revendications à satisfaire : « MM. les Jurassiens, faites vos jeux ; rien ne va plus ! » (le député Grütter, socialiste, Berne).

On pourrait certes dire : si le camarade Bratschi avait dirigé les délibérations de la fraction socialiste, si les députés jurassiens absents lors de la dernière votation avaient été là, le résultat eût changé ! Si, si...

Ma nomination à la tête du département en cause aurait-elle empêché la renaissance d'un mouvement séparatiste ? Je ne le crois pas, et voici pourquoi.

Le pays sortait de la guerre, de son régime de pleins pouvoirs du Conseil fédéral, encore en vigueur partiellement, de la censure de la presse, de restrictions de toutes natures. Il aspirait au retour à la liberté et il voyait tout autour de lui de profonds changements ; il en voulait chez nous aussi (AVS : 1947). Dans le canton, des signes apparaissaient : le Gouvernement avait refusé en 1943 d'accorder une subvention à l'école française de Berne sous le prétexte de la territorialité des langues ; dans le même temps, il entretenait une école publique de langue allemande à Mont-Tramelan et il subventionnait diverses écoles privées de langue allemande dans le Jura, au mépris du même principe de territorialité, et faisait ressurgir une vieille querelle. L'administration de la commune de Mont-Tramelan, malgré toutes les invites de la Direction des affaires communales, s'obstinait à ne pas vouloir entretenir sa correspondance officielle en français. Pro Jura (président Dr G. Riat, Delémont) étudiait un projet de drapeau jurassien ; après l'« affaire », il fut décidé de supprimer le liséré aux couleurs cantonales qui devait l'entourer. Bien avant, l'assemblée communale d'Alle, avait pris une décision significative, qui passa inaperçue sur le moment, et que l'on retrouvera, si on le désire. Une certaine fermentation des esprits se faisait jour, qui n'attendait que l'occasion de s'extérioriser ; dans l'affaire de l'attribution du Département des Travaux publics et des Chemins de fer, on savait que l'ancien canton se rebiffait. La décision du Grand Conseil fit sauter la soupape de sûreté et l'explosion se produisit.

En cas de décision favorable au Jura, il n'y aurait probablement pas eu d'explosion, la marche des idées aurait peut-être été ralentie ; sincèrement, je pense que la jeune génération aurait, une fois ou l'autre, posé le problème de l'appartenance du Jura au canton de Berne.

L'INTERPELLATION GRÜTTER (NOVEMBRE 1953)

Le député [Alfred] Grütter (indépendant Duttweiler) avait assisté à la fête séparatiste de septembre, à Delémont. Il jugea bon de déposer une interpellation à ce propos, demandant au Gouvernement comment il appréciait la situation et quelle mesure il entendait prendre éventuellement à ce sujet.

J'étais, pour la seconde fois, président du Gouvernement ; comme tel, je venais de présider aux fêtes commémoratives de l'entrée de Berne dans la Confédération (1953), dont l'acte principal fut la manifestation officielle à la cathédrale de Berne, en présence de tous les corps constitués du pays (Conseil fédéral, Chambres fédérales in corpore, Tribunal fédéral, armée, gouvernements cantonaux, Grand Conseil, Cour suprême, préfets, etc.) et où je prononçai un discours en français, qui recueillit, de l'avis général, une approbation unanime.

Il n'empêche, et ce fut l'avis de plusieurs, que l'interpellation Grütter cachait mal l'idée de mettre le président jurassien du Gouvernement à l'épreuve et dans l'embarras ; aucune question de ce genre n'avait été posée depuis 1950 (révisions constitutionnelles), alors que les présidents étaient des Bernois de l'ancien canton.²⁷

Le Gouvernement avait alors la composition suivante :

Président :	le soussigné
Vice-président :	M. Gnägi, futur conseiller fédéral (PAB) ;
Membres :	MM. Buri, Gafner et Siegenthaler (PAB) ;
	MM. Moine et Seematter (rad.)
	MM. Brawand et Giovanoli (soc.)

Le vice-président fut absent durant toute la session pour cause de service militaire.

Comme de coutume, la réponse à l'interpellateur fut discutée et mise au net en séance gouvernementale ; elle dépeignait la situation, déclarait que le Gouvernement la suivait avec attention ; elle était de caractère conciliant, non-explosif.

J'en donnai connaissance, au nom du Gouvernement, après le développement de l'interpellation par son auteur. Je m'aperçus de suite qu'elle ne trouvait pas un accueil très favorable sur un grand nombre de bancs. De toute évidence, elle était jugée trop « molle » à l'égard du mouvement séparatiste. La discussion fut demandée, comme le règlement du Grand Conseil le permet. Chose curieuse, la demande de discussion fut chaudement appuyée par les députés catholiques-conservateurs Brahier (Moutier) et Michel (Courtedoux).²⁸ Obéissaient-ils aux mêmes mobiles que l'interpellateur ? Par contre, M. Studer (radical de

Berthoud et conseiller national) la combattit, disant qu'elle n'apporterait rien de nouveau. En votation, la discussion fut décidée, mais renvoyée par le président Vuilleumier (socialiste, Tramelan) – M. Tschumy (PAB, [celui] de 1947) étant vice-président – à la semaine suivante.

Ma décision fut prise immédiatement ; je ne répondrais pas, dans la discussion, au nom du Gouvernement. Je le communiquai au président du groupe socialiste jurassien, le camarade Giroud (Moutier), secrétaire central FOMH ; le groupe approuva ma position. Je dis même au camarade Vuilleumier, le jeudi, à la clôture de la semaine parlementaire, qu'il se pourrait que, le lundi suivant, il trouve une lettre de ma part sur son bureau présidentiel.

Le Gouvernement devait maintenant traiter ce nouvel aspect de la situation, qui fut évidemment de suite connu et qui causa une grande émotion jusque dans la presse. Pareille chose ne s'était jamais vue ! Le Gouvernement fut donc convoqué en séance extraordinaire sur le samedi matin. Pour parer à toutes éventualités, le vendredi après-midi et soir, je voulus mettre les camarades [Fritz] Grütter, président du PSB, et Giroud, président du PSJ, au courant de la situation et de ses suites éventuelles. Le camarade Giroud ne trouva pas le temps d'en discuter ; le camarade Grütter, lui, fut introuvable ! Aussi, quand, quelques jours plus tard, le camarade Schneider, secrétaire du PSB et député, aujourd'hui conseiller d'Etat, me dit : « Tu n'aurais pas démissionné sans consulter le Parti ? », put-il lire dans mon regard la réponse à sa question.

A la séance du samedi du Gouvernement, tous les membres étaient présents, sauf le vice-président, excusé. J'exposai le problème :

« La réponse du Gouvernement n'avait pas donné satisfaction au Grand Conseil ; elle n'avait pas été jugée assez ferme ; la majorité du Grand Conseil entendait que le Gouvernement dise qu'il en avait assez de l'agitation séparatiste, qu'il ne la tolérerait pas plus longtemps, et qu'il était prêt à prendre les mesures nécessaires dans ce sens. Or, ce langage, je ne voulais, ni ne pouvais le tenir à mes concitoyens du Jura. J'estimais que c'était l'affaire d'un représentant de l'ancien canton. La déclaration que j'avais faite au nom du Gouvernement n'ayant pas trouvé l'agrément du Conseil, et n'étant pas disposé à en fournir une autre, je priais le Gouvernement, conformément à une disposition réglementaire, déjà appliquée en d'autres cas, de me décharger de ce mandat. »

En cours de discussion, mes collègues et le chancelier Schneider (PAB) me demandèrent instamment de ne pas déroger à l'usage. Pratiquement cela voulait dire : préparer une nouvelle déclaration et en donner connaissance au Grand Conseil au nom du Gouvernement. Je m'y refusai : « En 1947 déjà, j'avais servi au Grand Conseil de ballon de football que l'on renvoie de-ci de-là ; je ne lui en fournirais pas l'occasion une deuxième fois. J'étais prêt à assumer les responsabilités de mon attitude en cas de refus du Gouvernement ».

C'était annoncer une démission éventuelle, mais pour moi, cela signifiait en même temps la perte du mandat au Conseil des Etats et aux conseils d'administration d'entreprises où je représentais l'Etat de Berne, car il était clair que je n'aurais pu continuer à exercer ces mandats dans ces conditions. Toute ma situation était en jeu.

Au vote, cinq voix se prononcèrent pour me décharger du mandat ; deux membres s'abstinrent, ne voulant ni créer de difficultés, ni approuver la proposition, un membre – de l'ancien canton, grand ami du Jura dans ses manifestations oratoires dans le Jura – vota contre, ce dont je le remerciai ironiquement !

M. Seematter (rad.), senior du Gouvernement, accepta de répondre en son nom, mais avec la réserve qu'il serait libre de rédiger le texte de sa réponse. C'est alors que naquit l'histoire de la « Mutter Berna » qui avait deux garçons qu'elle aimait également, l'aîné et le cadet...²⁹

On trouvera les textes officiels dans le *Journal du Grand Conseil* de novembre 1953.

En fin de débat, la députation jurassienne unanime, par la voix de son président, le camarade Casagrande (Bienne) déclara que le retour à une situation normale dans le Jura n'interviendrait que moyennant des réformes de structure apportées aux institutions dans le cadre de l'Etat de Berne.³¹

* * *

A l'époque, ces faits secouèrent l'opinion, à Berne et dans le Jura, mais sans qu'aucune relation n'en ait été donnée. Lorsque je quittai le Gouvernement, en 1954, certains dans l'ancien canton, d'autres dans le Jura (*Le Jura libre* : « On nous cache quelques choses ! »), y cherchèrent une relation de cause à effet. En vain. En 1950, le PSB avait été avisé que c'était la dernière fois que j'acceptais une candidature au Conseil d'Etat. En 1954, je ne serais plus candidat, après 16 ans de magistrature et 65 ans d'âge. Un départ en novembre 1953 n'aurait avancé une retraite que de six mois, mais, c'est clair, aurait risqué de mettre une nouvelle fois, le feu aux poudres. Le Grand Conseil n'avait pas envisagé cette éventualité, pas plus qu'en 1947 ; le Gouvernement, lui, mieux avisé, comme en 1947, ne voulut pas en prendre la responsabilité.

Delémont, février 1970

Mœckli, anc. cons. d'Etat

NOTES

¹ Le 24 janvier 1970, il avait évoqué ces deux épisodes lors d'une rencontre avec la Jeunesse socialiste jurassienne, qui l'avait invité à venir parler de sa vie, de son engagement socialiste et de sa riche expérience politique.

² Pour plus de détails, cf. KOHLER, François : « Georges Mœckli, son cheminement vers le socialisme ». In : *Socialisme jurassien. D'Adhémar Schwitzguébel à Henri Parrat*. Delémont, 1985, pp. 35-39.

³ Cf. BÉGUELIN, Roland : *Le Réveil du peuple jurassien 1947-1950*, Delémont, 1972, 2^e éd., p. 10 ss. ; HAUSER, Michel : *Le Comité de Moutier : Son époque et son œuvre*. Fribourg, 1979, pp. 115-133 ; KOHLER, François : *Le Parti socialiste et la Question jurassienne 1947-1974*. Genève, 1979, pp. 39-43.

⁴ *Le Réveil du peuple jurassien*, op. cit., pp. 12 et 14.

⁵ Brêchet, Marcel : *Les années de braise. Histoire du Rassemblement jurassien de 1947 à 1975*, Delémont, 1996, p. 77.

⁶ *Compte rendu des séances du Grand Conseil* 1953, p. 302.

⁷ *Ibid.*, p. 316.

⁸ BÉGUELIN, Roland : *Domination bernoise et Parti socialiste*. Delémont, 1969, p. 35.

⁹ *Tagblatt des Grossen Rates* 1947, pp. 333-338, 423, 449, 485-490 ; 1953, pp. 503-504, 635-640, 738-752 et 761-765. *Compte rendu des séances du Grand Conseil* 1947 ; 1953, pp. 262-264, 300-312, 315-317.

¹⁰ Compagnie de chemin de fer Berne-Lötschberg-Simplon.

¹¹ PAB = Parti des paysans, artisans et bourgeois, aujourd'hui UDC (Union démocratique du centre)

¹² Au XIX^e siècle, la direction des travaux publics et des chemins de fer fut occupée successivement par les Jurassiens Xavier Stockmar (1862-1864), Jérôme Desvoignes (1864-1866), Pierre Jolissaint (1866-1873), Joseph Stockmar (1878-1890).

¹³ BN (Berne-Neuchâtel), GB (Gürbetalbahn), SEZ (Spiez-Erlenbach-Zweisimmen), MOB (Montreux-Oberland bernois), MS (Moutier-Soleure), BT (Bienne-Täuffelen), CJ (Chemins de fer du Jura).

¹⁴ Forces motrices bernoises.

¹⁵ Samuel Brawand (18.5.1898), conseiller national depuis 1935.

¹⁶ SEV = sigle allemand de la Fédération suisse des cheminots.

¹⁷ Hans Tschumi (1908), vétérinaire à Interlaken. Il fut élu au Conseil d'Etat le 24 avril 1960. Le RJ lui opposa, symboliquement, son président André Francillon, qui recueillit, dans le Jura, 11 714 voix contre 2759 à celui qui était considéré comme « l'incarnation du mépris du Jura ».

¹⁸ Pour soutenir la candidature de Brawand à la Direction des Travaux publics et des Chemins de fer, Tschumi utilisa, entre autres arguments, le fait que beaucoup de citoyens auraient de la peine à communiquer en français avec le conseiller d'Etat Moeckli : « Im weiteren hat mancher Bürger sicher grosse Mühe, mit Regierungsrat Moeckli in französischer Sprache zu verkehren. Das fällt für die Baudirektion in Betracht ». *Tagblatt des Grossen Rates* 1947, p. 334.

¹⁹ Un seul député jurassien, Jules Schappach, radical, de Tavannes, est intervenu pour mettre en garde le Parlement sur les graves répercussions que l'acceptation de la proposition de Tschumi auraient sur les relations entre l'ancien canton et le Jura.

²⁰ 92 voix contre 62 ; 176 députés ayant signé la liste des présences, 22 n'ont pas voté.

²¹ Le congrès du Parti socialiste jurassien, réuni le 14 septembre pour préparer les élections au Conseil national, traita en priorité de « l'affaire Moeckli-Brawand ». Répondant aux critiques des militants jurassiens fustigeant l'indiscipline d'une partie de la fraction socialiste au Grand Conseil, Georges Moeckli tint à préciser que les instances supérieures du parti cantonal avaient agi régulièrement à son égard, mais il déplora le « manque de correction » du camarade

Brawand en la circonstance. Cf. KOHLER F. : *Le Parti socialiste et la Question jurassienne*, op. cit. p. 40.

²² Adolphe Graedel (1902-1980), déjà secrétaire central de la FOMH à Berne depuis 1943, est député du district de Moutier depuis 1946. Jurassien, « mais aussi Bernois de vieille souche », il est antiséparatiste ; il sera un des vice-présidents du Comité de Moutier, avant d'être élu conseiller national dans le canton de Neuchâtel (1951-1963).

²³ Cinq députés jurassiens sont intervenus en faveur de la reprise en considération de la décision du 9 septembre et de l'attribution du Département des Travaux publics et des Chemins de fer à Georges Moeckli : Pierre Marti (rad.) au nom de la Députation jurassienne, Adolphe Graedel (soc.), Louis Mosimann (PAB), Albert Chavanne (PDC) et Henri Geiser (PAB).

²⁴ Sur 175 députés ayant signé la liste de présence, 41 ne prirent pas part au vote.

²⁵ Jules Rebetez et Maurice Maître (PDC) ainsi que Hubert Piquerez (rad.) étaient excusés ; Joseph Brody (PDC) ne figure pas sur la liste des excusés. Léon Queloz (PDC) était décédé le 29 juin 1947.

²⁶ « Au peuple jurassien ! Chers concitoyens. Une page est tournée... Le Grand Conseil, dans les limites de ses prérogatives constitutionnelles, a rendu une décision définitive. Il faut savoir l'accepter, lors même qu'elle ne correspond pas à l'attente du Jura unanime (...) Ainsi donc, acceptation de la situation de fait, mais maintien du point de vue du Jura. L'événement est, pour le surplus, l'occasion d'une grande joie et d'un précieux réconfort. Le Jura s'est retrouvé, le Jura s'est affirmé. Il a réagi avec vigueur par sa députation, sa presse, ses grandes associations, son opinion publique, contre ce qu'il a considéré comme une atteinte aux droits légitimes de la minorité linguistique et culturelle de notre canton. (...)

Nous vous prions, chers concitoyens, de ne pas vous laisser abattre ou aigrir, de continuer à travailler pour la prospérité du Jura, et de croire à la gratitude d'un de vos représentants au Gouvernement, fier de se trouver au premier rang de la lutte, suivi et encouragé par tout un peuple sans aucune distinction de croyance ou d'opinion.

Le Jura battu ? Non, victorieux puisqu'il a rejoint et sauvé son âme. »

²⁷ Georges Moeckli se trompe. Le même Alfred Grütter avait déjà interpellé le Gouvernement en septembre 1952.

²⁸ En fait, la discussion fut demandée par Maurice Brahier, puis par von Greyerz et deux autres députés de l'ancien canton. Le Grand Conseil accepta d'ouvrir la discussion, mais en la renvoyant à huitaine, sur proposition socialiste, pour permettre aux fractions de se prononcer.

²⁹ « Après avoir condamné le séparatisme, le représentant du Conseil-exécutif veut toutefois rassurer les Jurassiens de la bonne volonté du Gouvernement. Il compare les deux parties du canton avec deux enfants inégaux de la patrie bernoise. L'un est plus âgé, calme dans ses résolutions et réfléchi dans l'action. L'autre est plus jeune, plus vif, il s'énervait peut-être plus facilement, il est volontiers porté à la critique et à la rouspétance. Lorsque le cadet a mis hors de lui son aîné et qu'il en résulte une bruyante querelle dans la maison, la mère dit à l'aîné en lui tapant sur l'épaule : « Ecoute tu devrais être plus raisonnable à ton âge (...) Et lorsque l'aîné est parti, la mère prend son cadet à part pour lui témoigner son affection, mais aussi pour lui dire : « Ecoute, tu ne devrais pas te conduire toujours ainsi à l'égard de ton frère aîné. Il t'a déjà bien souvent aidé, il est bon avec toi, et tu devrais te conduire autrement à son égard. Donne-toi de la peine, comme lui s'en donne de son côté, et vous vous entendrez (...). *Compte rendu des séances du Grand Conseil* 1953, p. 317.

